DÉBUT PAGE 1

# Mood Disorders Society of Canada

# La Société pour les troubles de l’humeur du Canada

## Mémoire présenté au Comité permanent des ressources humaines, du développement des compétences, du développement social et de la condition des personnes handicapées de la Chambre des communes par la Société pour les troubles de l’humeur du Canada concernant le projet de loi C-81, Loi canadienne sur l’accessibilité

La Société pour les troubles de l’humeur du Canada (STHC) est un organisme national de bienfaisance enregistré qui se consacre à la santé mentale. Elle défend les intérêts des usagers des services de santé mentale, des patients et des personnes atteintes d’une dépression, d’une maladie bipolaire, d’un trouble de stress post-traumatique (TSPT) et de troubles de l’humeur apparentés, ainsi que leur famille ou leurs aidants.

Depuis son partenariat avec l’Agence de santé publique du Canada pour produire le premier rapport canadien sur les maladies mentales en 2002, ainsi que le document *Aspect humain de la santé mentale et de la maladie mentale au Canada* en 2006, la STHC a été à l’avant-garde de nombreux programmes nationaux qui ont changé la manière dont on s’occupe des questions de santé mentale dans la société et les traite dans le système des soins de santé. Par exemple :

DÉBUT LISTE :

- Élaboration et diffusion de matériel pédagogique et de programmes de formation de pointe destinés à améliorer le diagnostic et le traitement des maladies mentales, y compris le TSPT.

- Participation à des groupes d’experts de Statistique Canada et de l’Institut canadien d’information sur la santé (ICIS) et formulation d’avis à Anciens Combattants Canada, au Programme de prestations d’invalidité du Régime de pensions du Canada (PPIRPC) et au Bureau de la condition des personnes handicapées (BCPH) de Ressources humaines et Développement des compétences Canada (RHDCC).

DÉBUT PAGE 2

- Soutien de la mise sur pied des équipes de soins de santé familiaux dans le cadre de l’Initiative canadienne de collaboration en santé mentale, que l’on appelle maintenant « les Soins de santé mentale partagés ».

- Élaboration d’un programme de formation en santé mentale pour le personnel de première ligne du Service correctionnel du Canada (SCC).

- Élaboration, de concert avec l’Association du Barreau canadien et l’initiative Cause pour la cause de Bell Canada, d’un programme de formation juridique continue sur la santé mentale et le mieux-être à l’intention des juristes. Les avocats, les juges et les étudiants en droit du Canada bénéficient de ce programme.

- Création et diffusion de la campagne « Éléphant dans la pièce » pour combattre le stigmate social de la maladie mentale. Cette campagne, très réputée, visait à réduire le stigmate de la santé mentale grâce à la sensibilisation du public et à l’incitation à une conversation nationale éclairée sur la maladie mentale. Elle se poursuit dans des centaines d’organismes, de ministères et d’établissements d’enseignement.

- Création de programmes accrédités de formation continue à l’intention des médecins, des infirmiers et des infirmières du Canada, destinés à réduire le stigmate de la maladie mentale chez ces professionnels de la santé.

- Participation en tant qu’un des partenaires nationaux, à la campagne de Bell Canada « Cause pour la cause », destinée elle aussi à briser le stigmate de la santé mentale.

- La seule organisation nationale de patients en santé mentale participant activement au développement et l’établissement des Instituts de recherche en santé du Canada, et la première ONG membre du conseil consultatif de l’Institut des neurosciences, de la santé mentale et des toxicomanies.

- En 2012, lancement de la campagne pancanadienne pour vaincre la dépression. Dans le cadre de cette campagne, plus de 95 collectivités du pays organisent des évènements annuels et des dizaines de milliers de Canadiens y participent pour appuyer des services de santé mentale locaux. Ce programme continue de croître.

- En septembre 2016, lancement du projet Transition vers la communauté, un programme de perfectionnement des compétences destiné aux anciens

DÉBUT PAGE 3

combattants canadiens désavantagés. Ce programme a été financé à hauteur de 3 millions de dollars par Emploi et Développement social Canada (ESDC).

- Mise en place (en cours), en partenariat avec l’Université de la Colombie-Britannique (UBC) et l’Université de l’Alberta, du Centre numérique de l’APEC à l’UBC. Ce centre fera figure de plateforme d’information, d’échange et de recherche et vise à améliorer la santé mentale des 2,8 milliards d’habitants des pays membres de l’APEC.

FIN LISTE.

### Incidence et fardeau des maladies mentales incapacitantes

On sait aujourd’hui que les maladies mentales, y compris la dépression, sont la première cause d’incapacité au Canada. Les maladies mentales incapacitantes coûtent à l’économie canadienne plus de 51 milliards de dollars par année. Les personnes atteintes d’une maladie mentale sont confrontées non seulement à l’incapacité que celle-ci entraîne, mais aussi à une véritable stigmatisation sociale. De nombreuses personnes, à cause d’une maladie mentale, n’ont pas réussi à entrer sur le marché du travail, ou en font partie de façon intermittente à cause d’une maladie épisodique, ou encore souhaitent en faire partie de nouveau après une longue période de maladie. Pourtant, des études prouvent que les personnes vivant avec un handicap (dont une maladie mentale) sont aussi compétentes, fiables, loyales et productives que leurs collègues qui n’ont pas de handicap. La STHC s’emploie à améliorer les milieux de travail canadiens et propose pour ce faire un programme et des ressources en matière de [santé mentale en milieu de travail](http://troubleshumeur.ca/wp/workplace/) aux employeurs et aux travailleurs canadiens qui désirent promouvoir l’inclusion et le mieux-être au travail.

La STHC appuie totalement l’objectif du projet de loi C-81 de favoriser la participation pleine et égale dans la société de toutes les personnes, en particulier les personnes handicapées. Cependant, l’histoire nous enseigne qu’en l’absence d’une mention explicite des maladies mentales incapacitantes, les handicaps physiques canalisent pratiquement toute l’attention des législateurs au chapitre de l’accessibilité, en dépit de l’incidence et du fardeau avérés des maladies mentales incapacitantes au Canada.

### Projet d’amendement au projet de loi C-81

En tant que membre des Organismes caritatifs neurologiques du Canada(OCNC), la STHC est entièrement d’accord avec le mémoire que ceux-ci ont présenté au Comité, y compris avec leurs suggestions pour améliorer le projet de loi C-81. Cela dit, la STHC estime qu’il faut approfondir la question des maladies mentales incapacitantes et tenir compte de leur caractère unique et de leurs répercussions. C’est pourquoi **la STHC recommande au Comité, avec tout le respect qui lui est dû, de proposer un amendement au projet de loi C-81 de manière à ce que celui-ci mentionne expressément la nature unique des maladies mentales incapacitantes, la**

DÉBUT PAGE 4

**stigmatisation à laquelle les personnes atteintes d’une telle maladie sont confrontées et l’absence d’un registre des mesures d’adaptation qui devraient être proposées à ces personnes**. Si le projet de loi C-81 était modifié de cette façon, il permettrait aux personnes vivant avec une maladie mentale incapacitante d’être productives et de se rendre utiles au travail. À lui seul, ce résultat serait bénéfique pour la personne concernée, pour sa famille et pour toute l’économie.

Dans chaque province et territoire du Canada, des lois et des règlements prévoient des mesures d’adaptation telles que des rampes d’accès, des bateaux de trottoir, des boutons d’ascenseur en braille et des signaux aux intersections pour les personnes malentendantes. En revanche, il arrive rarement, voire jamais, qu’on exige la prise de mesures d’adaptation pour les personnes vivant avec une maladie mentale incapacitante.

Si le Comité le demande, nous serions ravis de lui transmettre de plus amples renseignements à ce sujet.

Respectueusement soumis,

le mercredi 24 octobre 2018

**par la Société pour les troubles de l’humeur du Canada**

Dave Gallson, directeur général national

Phil Upshall, conseiller principal en politiques

[www.mdsc.ca](http://www.mdsc.ca)

[dave@mdsc.ca](mailto:dave@mdsc.ca)

Tél. : 613-921-5565; Cell. : 705-471-6101

FIN DU FICHIER 1 DE 1.